



FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE tahiry Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa (FMFP)

TRAME D'APPEL A PROJETS POUR LE SECTEUR TEXTILE HABILLEMENT ACCESSOIRES (THA) DIMENSION SECTORIELLE

Date: 30/10/2019

Rédacteur : Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

CSP THA

SOMMAIRE

1.	Objet de l'appel à projets	3
2.	Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)	3
3.2. 3.3. 3.4.	Contexte de l'appel à projets Orientations stratégiques	
5 - 5.1. 5.2. 5.3. 5.4. 5.5. 5.6. 5.7.	Description de la réponse attendue.Contenu de la proposition7Caractéristiques du projet et du porteur de projet.7Contexte socioéconomique7Enjeux7Objectifs et contenu de la formation8Modalités de la formation8Indicateurs de résultats9Conditions financières9Conditions générales10	
6.1. 6.2.	Procédure de l'appel à projets Conditions d'envoi des offres et date limite de réception	
7 –	Contractualisation	.12
	nexe 1 : Fiche d'identification de la demande d'un projet inter-entreprises sectoriel (format el disponible)	.13
	nexe 2 : Formulaire de demande de financement d'un projet inter-entreprises sectoriel (form el disponible)	
Anr	nexe 3 : Liste des annexes	15

1. Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à confier à une organisation professionnelle ou à un groupement d'entreprises, la conception et la mise en œuvre d'actions de formations au profit du secteur Textile Habillement et Accessoires (THA) en vue de :

- Au profit des entreprises du secteur Textile-Habillement-Accessoires (THA)
 - o Développer les compétences et qualifications des salariés du secteur ;
 - o Qualifier les personnes à la recherche d'emploi dans le secteur.
- Et de manière globale, l'appel permettra de :
 - o Répondre aux objectifs inscrits dans les orientations stratégiques sectorielles
 - o Développer la culture de la formation professionnelle auprès des entreprises

Le financement de ces projets relève des cotisations des entreprises associées (droit de tirage avec un maximum de 70%) avec un fonds additionnel abondé par l'AFD d'un montant total de 164 000 000 MGA à répartir entre les projets.

Par ailleurs, les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Le FMFP est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprise en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- accroître les compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d'emploi précaire.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC formation professionnelle continue
- FPE Formation Pré-Emploi
- Equité Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- sur des projets individuels d'entreprises ;
- sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels;
- sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- de sa propre initiative sur la base de besoins communs identifiés à toutes les entreprises dans le cadre de projets d'intérêt national prioritaire (INP). Dans ce cas, le FMFP lance des appels à

propositions à destination des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions concerne les projets interentreprises sectoriels portés par des organisations ou groupements d'entreprises agissant au nom du secteur. Il est lancé par le Comité Sectoriel Paritaire THA qui conduit la stratégie de développement de la formation du secteur, définit les priorités et en assure la mise en œuvre au travers notamment de ses appels à projets annuels.

3. Contexte de l'appel à projets

Le secteur Textile, Habillement et Accessoires (THA) est l'un des secteurs prioritaires qui créent le plus d'emplois à Madagascar avec environ 2,5 millions d'actifs occupés (secteurs formels et informels compris). Il est composé du textile-habillement avec une forte composante industrielle, et l'artisanat qui est positionné sur les accessoires.

L'industrie du textile-habillement. L'industrie textile-habillement emploie un effectif total d'environ 200 000 salariés. Les salariés du secteur, à très forte majorité féminine (71% de femmes) et sont très jeunes (27 ans d'âge moyen). Le niveau d'instruction des ouvriers reste faible et très peu d'entre eux sont officiellement qualifiés d'où la nécessité d'être très adaptables et polyvalents quant aux conditions et requêtes spécifiques du métier (technologies et conditions de travail). La qualification du personnel national est insuffisante ; les entreprises, où le manque se ressent notamment au niveau des postes d'encadrement technique, font alors appel à des encadreurs étrangers qui se chargent de former "sur le tas" les nationaux. La réussite de ces formations est aléatoire, car elle dépend de plusieurs facteurs : humains, mais aussi techniques. Du fait de l'insuffisance de la qualification, les postes de direction de production sont souvent occupés par des expatriés. Les offres de formation technique de haut niveau sont actuellement inexistantes à Madagascar.

Le Secteur Artisanat. Les chiffres avancés sur le nombre d'actifs dans le secteur de l'artisanat varient entre 2 000 000 et 2 500 000 actifs, toutes origines confondues (ruraux et urbains, formels et informels, professionnels et amateurs). Parmi les filières de l'artisanat identifiées, le textile et l'habillement représentent la part la plus importante, avec 40% de la production (les fibres végétales génèrent 12% de la production et les 48% restants englobent les filières bois, pierres, métaux, cuirs et peaux, mécanique, céramique, agroalimentaire, photographie, peinture, etc.). A la différence des travailleurs des entreprises industrielles, les artisans du textile travaillant dans des MTPE (des microentreprises composées de 2 à 7 personnes quand elles sont formelles) ont une moyenne d'âge plus élevée (39-40 ans), et sont représentés à 75% par des femmes. Le manque de formation professionnelle et de renouvellement du design constitue les difficultés principales au développement du secteur.

Le FMFP, avec l'appui de l'AFD, lance un 2ème appel à projets pour l'année 2019 sur les projets interentreprises sectoriel afin de financer des projets visant les objectifs sectoriels en matière de qualification. Des mesures incitatives ont été particulièrement formulées à l'endroit des PME pour le renforcement de leurs salariés.

Une enveloppe de 164 000 000 MGA de fonds additionnels aux cotisations sera répartie sur les projets sélectionnés à l'issue de l'appel suivant les montants alloués à chaque secteur et les conditionnalités y afférentes.

3.1. Orientations stratégiques

Pour l'année 2019, en rapport avec la vision de développement du secteur, les orientations prioritaires identifiées par le CSP THA et qui constituent les principaux déficits en qualifications et en compétences, sont répartis en 4 domaines prioritaires suivants :

- Les déficits de qualifications du secteur ou du territoire à combler en priorité
 - Pour la partie Filature et tissage :
 - Le développement des compétences et des qualifications dans les métiers sur la matière comme les activités de teinture, de broderie, de sérigraphie, de filature et de tissage
 - Pour la partie confection (chaîne, trame et bonneterie) :
 - Compétences dans les opérations de montage/assemblage d'articles à base d'étoffes (vêtements, ...) sur une chaîne de production, au moyen de diverses machines à coudre programmables ou non (piqueuse plate, surjetteuse, automate de couture, ...)
 - Pour la partie artisanat :
 - Le développement des compétences et des qualifications requis dans l'artisanat d'art tel que la vannerie ou crochet dans la fabrication d'accessoires à l'habillement (sac, ornements, parapluies, ombrelles, etc.), Chapelier, Corsetier, Couturier, fabrication de boutons, fermetures et étiquettes, etc.
- Les qualifications des salariés du secteur ou du territoire à développer en priorité en vue de sécuriser leur situation professionnelle :
 - Compétences en langue étrangères ; management
 - Les Exigences des clients en matière de conditions de travail dont le HSEQ
 - Les qualifications pour réaliser des opérations de finition et de conditionnement
 - La coordination d'une équipe et le comportement des ouvriers en milieu de travail (compétences soft)
 - La maîtrise et l'application des règles de sécurité et des impératifs de production (qualité, délais, ...)
- Les types de compétences des salariés à développer en priorité
 - Pour la partie Filature et tissage
 - Métiers sur la machine avec la Maintenance préventive et curative (machines industrielles, bâtiments, matériels et infrastructures Machiniste en textile industriel, Mécanicien de machine en textile industriel, etc.)
 - Pour la partie confection (chaîne, trame et bonneterie)
 - Sur les métiers émergeant en lien avec la mutation technologique (automatisation industrielle, Designer informatique en textile habillement, ...)
 - Pour la partie artisanat
 - Et l'artisanat de production sur les métiers liés à la fabrication de produits à base de fibres végétales ou d'autres produits transformés d'origine végétale et animale (tannerie)
- Les mesures prioritaires à prendre pour améliorer la situation du marché du travail et développer notamment les emplois en devenir :
 - Privilégier les formations sur le Piquage,
 - Favoriser les notions de qualité, notion sur la couture

En termes d'objectifs, le secteur THA prévoit de,

- (i) Objectif général
- Contribuer à la création d'une forte valeur ajoutée à Madagascar grâce à des entreprises du THA plus compétitives à travers le renforcement de son capital humain
- (ii) Objectifs spécifiques
- Financer la mise en œuvre des projets de formations en réponse aux besoins prioritaires spécifiés dans les orientations stratégiques du secteur THA décrit plus haut
- Contribuer à la professionnalisation des employés dans des entreprises et à la qualification des personnes en recherche d'emploi suivant des besoins communs à plusieurs entreprises du secteur THA

3.3. Contenu des projets de formation éligibles

Les différentes thématiques de formation préconisées sont :

- Pour l'aspect technique dans les 3 domaines, la formation technique sur les métiers de production (machinisme en usine, boutonnier, ...), la formation technique sur les métiers de base de l'industrie textile (Patronnier, etc.), la formation technique sur les métiers relatifs à l'artisanat d'art et de production, Maintenance préventive et maintenance industrielle (en système modulaire ou formation de courte durée qualifiante);
- Pour les compétences transverses avec le Management qualité, Middle management (management et opérationnel), management «tronc commun», Compétences soft (Gestion d'équipe, Planification, ...), HSEQ & BSCI (ou Exigences des clients en matière de conditions de travail); la langue étrangère (français, chinois et anglais); sur les mesures prioritaires à prendre pour améliorer la situation du marché du travail et développer notamment les emplois en devenir, le secteur recommande le métier de «piquage», la formation initiale sur la couture en amont, et la notion qualité;
- Pour la mutation technologique avec l'Automatisation industrielle.

3.4. Type de formation :

- Formation professionnelle Continue (FPC) à cycle court qui peut aller de quelques jours à 03 mois
- Formation en situation de travail ou en alternance (salariés et pré-emploi
- Formation en centre de formation externe à l'entreprise pour les préparations aux métiers (préemploi), sur ce dernier parcours des formations certifiantes portant sur des métiers référenciés sont recommandées

4 – Description de la réponse attendue

La réponse attendue du porteur de projet se conformera aux conditions ci-après :

- Le projet pourra être porté par un groupe d'entreprises représenté par l'une d'elles, ou un groupement professionnel qui représentera des entreprises du secteur ;
- Le nombre d'entreprises associées dans le projet devra être au nombre de trois (03) minimum
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de

- contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet, si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les salariés qui occupent déjà un poste dans le secteur bâtiment, travaux, industrie minière (dans un poste en production, opération, maintenance, etc.), énergies, carburant, pétrole aussi bien pour de niveau d'encadrement qu'agents d'exécution ou des salariés sur des métiers très spécialisés et assez précis tels que la conduite d'engins en travaux publics, mécanicien de chantiers, maintenance et opération en usine et formateurs.
- Le projet cible aussi les personnes en recherche d'emploi et désireuses de s'insérer durablement dans ce métier de THA;
- Le budget du projet devra être calculé sur la base des cotisations des partenaires associés et des fonds additionnels suivant l'effet levier décrit plus bas dans la rubrique « conditions financières ».

5 – Contenu de la proposition

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMPP en Annexe 1.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier d'appel à projet selon les procédures du Fonds.

Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le secteur d'activité concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet.
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe)

5.2. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global du secteur, ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays décrits plus haut.

Le porteur devra considérer dans l'élaboration du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les entreprises concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur
- Et démontrer la justification des besoins en qualification des entreprises associées dans le projet compte tenu de ceux du secteur.

5.3. Enjeux

Le promoteur devra développer les enjeux liés au secteur dont :

- Proposer un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans le secteur THA;
- Apporter une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail de ce secteur ;
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification ;
- Accroître la capacité des employés des entreprises du secteur ;
- Permettre à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.

Dans le remplissage du formulaire et de ses annexes, des directives et explications sont mentionnées dans le cahier des charges du projet de formation en annexe du formulaire de demande de financement.

5.4. Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises et organisations concernées. Des besoins qui peuvent être en lien avec le développement des compétences sur les métiers de base dans le secteur THA et en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (ne dépassant pas 300 mots) ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés
 - Les catégories de salariés concernés dans les entreprises et les niveaux de qualifications visés;
 - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener;
 - o Les entrepreneurs/employés en situation d'emplois précaires et le type de professionnalisation induit par les actions de formation.

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins sectoriels décrit plus haut avec des pistes et propositions de contenus.

5.5. Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation du projet de formation seront présentées comme suit :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - o En cas de formation en situation de travail ou interne : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation¹, modalités de suivi et d'évaluation² et production du cahier des charges de la formation interne
 - o En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise, moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, modalités d'évaluation et de suivi ;
 - o En cas de formation en alternance : moyens humains (qualification/expérience des

 $^{^{}m 1}$ Voir annexe 5 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

 $^{^2}$ Voir annexe 5 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation³, modalités de suivi et d'évaluation⁴ et production du cahier des charges de la formation en alternance

• Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.

5.6. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi (le nombre de bénéficiaires de la formation devra être spécifié dans chaque entreprise suivant les règles de financement édictés pour cet appel à projets)
- Au niveau des entreprises en termes d'effets sur l'activité, la production, l'organisation du travail ;
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation ;

5.7. Conditions financières

- Le projet sera financé par les cotisations des entreprises associées et abondé par des fonds additionnels de l'Agence Française de Développement
- Une entreprise peut bénéficier une fois de fonds additionnels pour le financement de son projet
- Un effet de levier est appliqué selon les règles ci-dessous :
 - o Une structure < 10 salariés (effet levier = 100 fois la contribution de l'entreprise)
 - o Une structure 10-50 salariés (effet levier = 20 fois la contribution de l'entreprise)
 - o Une structure 51-100 salariés (effet levier = 10 fois la contribution de l'entreprise)
 - o Une structure de plus de 100 salariés (effet levier = 7 fois la contribution de l'entreprise)
 - o S'il y a association des structures de différentes tailles, on considèrera la taille de la plus grande entreprise pour l'effet levier
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base de :
 - o De l'effet levier (taille de l'entreprise)
 - o Du nombre de partenaires associés
 - o De la cotisation FMFP consentie par les entreprises
 - O Des critères de qualité et de correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Il faut obtenir au moins 80% des points technique, stratégique et social pour prétendre au montant maximum de l'effet levier
- Il est consenti un montant maximum de 25 000 000 MGA de fonds additionnels par projet
- Détail des coûts
 - o Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne
 - o Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, etc.
 - O Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement ;

Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

³ Voir annexe 5 de la liste des annexes (3) sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁴ Voir annexe 5 de la liste des annexes (3) sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

5.8. Conditions générales

- Un projet interentreprises sectoriel comprendra au minimum 03 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, et engageant une partie ou l'ensemble de leur droit de tirage
- Les partenaires s'associent pour présenter un projet reflétant leurs besoins communs en formation
- Le projet cible des projets de Formation Professionnelle Continue ou de type Pré-Emploi
- Un groupement professionnel peut soumettre plusieurs fois dans la mesure où les formations ne bénéficient pas aux mêmes entreprises
- Les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

6 – Procédure de l'appel à projets

6.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard le 24 janvier 2020.

Les dossiers électroniques peuvent être envoyés par e-mail à : ap2@fmfp.mg avec la mention en objet « soumission définitive AP 2 » et les dossiers physiques (avec une version électronique sous CD ou clé USB) peuvent être envoyés (déposés) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (08 heures à 17 heures) :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),

Tour Zital, 4^{ème} étage, Route des hydrocarbures Ankorondrano,

Antananariyo 101.

Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise/l'organisme.

6.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Etapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Etape
14/12/2019	Lancement de l'appel à projets : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets sur le site du Fonds
24/01/2020	Date limite de réception des propositions

26/01/2020	Analyse de recevabilité
31/01/2020	Instruction des réponses recevables
14/02/2020	Tenue des Comités de sélection (CSP)
21/02/2020	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
Début 03/2020	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

Critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants, communs à l'ensemble des projets du Fonds :

Critères		
Critères d'éligibilité		
Critères liés à l'objectif stratégique du projet		
Critères liés à la dynamique partenariale		
Critères liés à la dimension sociale		
Qualité de la prestation de formation		
Critères liés à la faisabilité budgétaire		

<u>Point Important</u>: Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et à la correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux qui forment la qualité du projet.

Les critères spécifiques au secteur

Les aspects spécifiques au secteur seront considérés lors de l'analyse de dossier de chaque porteur.

- Durée de la formation : moins de 3 mois
- Formation certifiante recommandée
- 25% au moins des formés ont entre 15 et 35 ans/et une proportion de femmes de 20 à 60% selon les postes visés

La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire du secteur.

Réponse à la soumission

Le Fonds,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidats non retenus qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Comité Sectoriel Paritaire compétent un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

7 – Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux ou trois tranches selon la durée du projet.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 5 du formulaire de projet) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg, Tél. +261 22 538 86.

Annexe 1 : Fiche d'identification de la demande d'un projet inter-entreprises sectoriel (format Excel disponible)

Annexe 2 : Formulaire de demande de financement d'un projet inter-entreprises sectoriel (format Excel disponible)

Annexe 3: Liste des annexes

1	Plaquette de présentation de chaque entreprise partenaire (canevas disponible)
2	Lettre de mandatement du promoteur par chaque entreprise partenaire (canevas disponible)
3	Lettre de mandat de l'organisme porteur à la personne habilitée (si différent du dirigeant) et copie CIN
4	Avis de débit du paiement de la cotisation par le FMFP fourni par chacune des entreprises/récepissé de versement
5	Cahier des charges de la formation validé par les entreprises partenaires (canevas disponible)
6	Lettre de demande de financement (canevas disponible)
7	Lettre d'engagement d'embauche pour la formation pré emploi (si applicable)
8	Une déclaration d'intégrité signée par le porteur de projet (canevas disponible)

Les canevas électroniques des annexes 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 sont disponibles pour les promoteurs.